

EN GRÈVE LE 21 SEPTEMBRE TOUS ENSEMBLE POUR NOS DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES



Avec le projet de loi travail XXL 2017 c'est

PERMIS DE LICENCIER A TOUT VA !

Désormais, l'employeur aura la possibilité de se débarrasser facilement de vous si vous refusez une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération. Il pourra provisionner le montant de sa pénalité si vous allez aux prud'hommes. Le licenciement sera formalisé par lettre type sans obligation de justifier précisément le motif du licenciement

Si l'employeur « oublie » de transmettre dans les délais légaux le CDD, plus de possibilité d'obtenir un CDI aux prud'hommes !

Mise en place du référendum à la seule initiative de l'employeur tout comme le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés et non formés = pot de fer contre pot de terre = reculs sociaux obligés !

Un recul important en matière de santé

Banalisation du travail de nuit, remise en cause de la pénibilité, destruction des CHSCT outil pourtant utile pour lutter contre les accidents et les maladies professionnelles. Même le travailleur handicapé ne sera pas à l'abri des règles qui varieront d'une entreprise à l'autre.

Salarié kleenex qui le temps d'un chantier pourra être exposé à des risques graves (produits toxiques, postes dangereux, polluants) en toute impunité pour les entreprises

Hausse de la CSG et baisse des cotisations sociales : tous perdants et remise en cause du principe de solidarité créé par la sécurité sociale => moins de retraite, moins de soins, moins d'allocations familiales, moins de couverture chômage etc...

Un code du travail par entreprise : les règles en matière de congés y compris maternité, 13ème mois, primes diverses pourront être (re) négociées à la baisse. C'est le retour à la loi de la jungle et à la mise en concurrence des salariés notamment pour les petites et moyennes entreprises

Il y a d'autres solutions pour le progrès social

Avec la CGT défendons ensemble un Code du Travail, des conditions de travail, des salaires, une Sécurité sociale, des services publics dignes du XXI^e siècle. Le 12 septembre, ensemble, imposons par la grève et l'action collective l'ouverture de négociations pour un Code du Travail renforcé et plus protecteur pour tous.

le jeudi 21 septembre
Je propose, j'agis pour le progrès social



MONTELMAR 14h devant le théâtre